

PRÉAVIS N°: 13/22**OBJET DU PRÉAVIS:**

Demande d'un crédit de CHF 3'996'000.- (trois millions neuf cent nonante six mille) pour la création d'une société anonyme « **Moudon Énergies SA** »

CONSEIL COMMUNAL DU 03 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 5 avril 2022 à la salle Mazan pour traiter de ce préavis.

Elle était composée de : Gëzim Hiseni (PS), Georges-Alexandre Duc (PLR), Florian Probst (EM), Nathalie Ryf-Benjamin (V) et Jean-Luc Cressier (PS) - rapporteur

Mr Serge DEMIERRE (municipal finances, eau et énergie), accompagné de Mr CAIMI de la **Romande Énergie (RE)** sont venus présenter le projet de **chauffage à distance (CAD)**, ainsi que la création de la société anonyme « **MOUDON ENERGIES SA** ». Nous les remercions pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

L'expérience de la société ROMANDE ENERGIE dans le domaine du CAD :

Elle est actée, elle a installé un système CAD similaire, dans les communes de Puidoux, Charmey, Cossonay, Avenches, Coppet, Château-d'Oex, Bussigny, et est en cours de réalisation dans les communes de Morges, Ecublens, Vouvry, Denges etc...

Ils ont plus de 7 ans d'expérience pour le CAD. Le personnel qualifié ne devrait pas manquer, malgré le nombre d'installations grandissantes.

Le site :

Le site de Bronjon a été retenu pour la proximité du stock de matière première de la commune, par le faible taux d'habitations environnantes, la présence des services industriels communaux, que le terrain appartient à la commune, que les faibles fumées dégagées devraient généralement être chassées hors des espaces habités, et que le bruit mécanique, assez faible, ne devrait perturber personne.

Le site hébergera à terme la centrale thermique principale ainsi que sa redondance (prévue en cas d'avarie, de maintenance ou de rupture d'approvisionnement). Cette centrale de secours devrait être alimentée par du gaz ou du mazout, avec une très forte probabilité pour le gaz.

Concernant la matière première :

La matière première du système de chauffage sera, à terme, des plaquettes de bois (ne pas confondre avec des pellets, bois compressé), il s'agit de bois déchiqueté. Le bois sera prioritairement récolté dans les environs proches, en premier lieu en association avec la Coopérative forestière de Moudon, plus loin si besoin, mais jamais au-delà du périmètre européen.

Installation :

Le système est prévu, dans sa première phase, pour les gros consommateurs de chauffage, comme les écoles, ArmaSuisse, les bâtiments communaux, etc...

En cas d'acceptation du présent préavis, le nouveau **quartier St-Michel** en construction serait raccordé (mode de chauffage choisi dans le permis de construire), le nouveau **projet au Champ-du-Creux** (Eugène Burnand) a aussi choisi ce mode de chauffage, **PAPIREC SA** est aussi quasi acquis et a de gros besoin thermique d'une source renouvelable.

Cette liste de raccordement est en constante évolution.

L'eau sera chauffée à 75 degrés en été et 85 degrés en hiver, en fonction des besoins des affiliés, ajusté selon la demande.

Les maisons individuelles ne sont pas prévues dans la première phase de déploiement, sauf exceptions de celles qui se trouveraient directement sur le tracé du circuit. Ce système sera densifié dans une seconde phase, en fonction des demandes, des tarifs, des aides, des besoins etc... Voir la stratégie dans le préavis.

Une connexion privée se monte à environ 1'000.- par mètre depuis le circuit principal, des incitations sont prévues pour la seconde phase.

Lors de la première phase, les 2 premiers tronçons (Ecoles+Papirec/Fey) seront alimentés par un chauffage temporaire (containers station, alimentés par pellets).

Ces containers sont propriété de la RE, et seront repris lors de la mise en service de la station principale, lors de la connexion de ces 2 tronçons, horizon 2025-2026.

Entretien :

La société créée « Moudon Énergie SA » n'aura aucun personnel direct, elle engagera en fonction des qualifications, des besoins, des disponibilités, soit des employés de la voirie de Moudon, soit des employés de la Romande Énergie, par des contrats de prestations.

Pour les infrastructures, la durée de vie approximative est de :

- Tuyaux métalliques plus de 50ans
- Chaufferie 30-40ans
- Installation individuelle 30ans.

La technologie n'est pas très compliquée et devrait être assez peu sujette aux pannes.

Un piquet 7/7, 365/365 est déjà existant.

Généralités :

La politique climatique Suisse encourage ce système de CAD, la stratégie énergétique cantonale également, les nouvelles zones de constructions sont demandeuses, car il diminue fortement le besoin d'installation de panneaux photovoltaïques, dont le manque commence à se faire sentir, il simplifie l'approvisionnement, évite l'installation de système local.

Finances

La société sera perdante durant la période d'amorçage, la parité devrait être atteinte en 3-4 ans d'exploitation, et sortir des bénéfices après 10 ans !

Pour rappel, la commune de Moudon est actionnaire de la Romande Energie, tous deux ont un intérêt commun à ce que cela fonctionne bien.

Pour une adoption la plus large possible, des incitations seront activées lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Pas d'obligations pour les propriétaires, sauf celle de proposer une énergie aussi propre que le CAD.

Si la commune le souhaite, à terme, un partenariat populaire pourrait être envisagé pour **MOUDON ENERGIE SA**, la commune de Montreux l'envisage et la RE n'a pas dit non ...

Pour info

Le chauffage temporaire de l'école du Fey coûte actuellement à la commune environ 30cts/kWh, le tarif lors de la connexion au CAD devrait se situer au-dessous des 18cts/kWh, et plutôt vers les 14cts/kWh. Ce tarif est une évaluation et est sujet à fluctuation selon le nombre d'affiliés, des prix de la matière première etc...

D'autres modes de chauffage pourraient être intégrés au CAD dans le futur (biogaz, biomasse, eau de la rivière etc..), sans modification, mais par un ajout au réseau installé.

L'exemple d'un système de gazéification afin de récolter l'énergie de combustion du bois, pourrait rendre le chauffage encore plus propre et délivrer de l'électricité pour la commune, (4-5 GW/h par an environ), mais ne fait pas partie de ce préavis.

Avantages :

- Confort car l'exploitant s'occupe de tout
- Une grande sécurité d'approvisionnement, utilisation des ressources locales, possibilité d'évolution, mélange d'énergies propres ...
- Peu d'espace nécessaire dans les bâtiments avec CAD, une pièce récupérée si l'affilié avait une citerne.
- Énergie neutre en CO2
- Les coûts de maintenance sont faibles.
- Très bien adapté aux immeubles collectifs, adaptés pour les chauffages aux sols ou les radiateurs.

Inconvénients :

- Coûteux pour les habitations avec chauffage électrique, qui préféreront très probablement la géothermie, le photovoltaïque, etc...
- Des trous, des trous encore d'inévitables trous

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 13/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. Autorise formellement la Municipalité à participer à la création d'une nouvelle société anonyme, « Moudon Énergies SA », dont le but est la construction, l'exploitation et la maintenance d'un chauffage à distance urbain, la production de chaleur et la gestion d'énergies renouvelables,
 2. Autorise la Municipalité à souscrire au capital-actions de 8 millions de cette nouvelle société pour une part de 49.95 %, soit CHF 3'996'000.-,
 3. Libère, au fur et à mesure des besoins financiers, les actions souscrites par des apports en liquide ou en espèce,
 4. Prend note que le solde du capital-actions (50,05 %) sera souscrit et libéré par la Romande Énergie SA,
 5. Prend note qu'une convention d'actionnaires régira les relations entre les deux actionnaires,
 6. Prend note que la valeur nominale des titres sera portée à l'actif du bilan de la commune.

Moudon, le 10 avril 2022

J.-Luc Cressier, rapporteur